

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Numéro de permis			Date d'inspection			
764011			Le 24 février 2021			
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone		
Halte scolaire Rivière-Verte				(506) 263-5035		
			<u> </u>			
rance de permis Titre du pos			poste	ste		
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité			
				•	Date d'attestation de la conformité	
	Le 24 février 2021					
e D	ate					
	Le 24 février 2021					
D	ate					
	rmis Service à la nus sur les	rmis Règ Service à la pet	Titre du Mentor Règlement Bervice à la petite enfant nus sur les lieux et des Le :	Titre du poste Mentor en ass Règlement Date I être construit de la petite enfance et se nus sur les lieux et des activit de Date Le 24 févire de Le 24 févire de Le 24 févire de Le 24 févire de la petite enfance et se nus sur les lieux et des activit de Le 24 févire de Le 24 févire de la petite enfance et se nus sur les lieux et des activit de la petite enfance et se nus et de la petite enfance et de	Titre du poste Mentor en assurance de Règlement Date limite pour être conforme Bervice à la petite enfance et ses règlemenus sur les lieux et des activités quotidies Le 24 février 2021 Le 24 février 2021	